

CANTINES La gratuité SCOLAIRES enfin à point ?

Dans son projet de loi visant à établir une tarification progressive dans les écoles publiques, le député LREM Gaël Le Bohec propose de ne pas faire payer les plus pauvres. Une mesure qui permettrait à tous les enfants de se nourrir correctement, mais aussi de mieux s'intégrer.

Par
MARLÈNE THOMAS

«**S**i ce n'était pas gratuit, je ne laisserais pas mes enfants à la cantine, ce serait trop cher. Je préférerais leur payer un menu chez McDo à 4 euros», dit Sihem, sans emploi, mère de deux enfants. Son fils aîné, scolarisé en CMI, à Drancy (Seine-Saint-Denis), bénéficie de la cantine gratuite. Une mesure instaurée en 2007 pour l'ensemble des parents dracéniens ayant des enfants scolarisés en primaire. Mais ce système reste marginal. Les restaurants scolaires, gérés par les collectivités territoriales, sont facturés à des tarifs très variés.

Selon une enquête du Cnesco (Conseil national d'évaluation du système scolaire) publiée en octobre 2017, le prix moyen d'un repas est de 3,30 euros dans les établissements publics du second degré. Un prix nettement inférieur aux coûts réels, mais non négligeable pour les plus démunis. En outre, 55% des établissements interrogés ne proposent pas de politique tarifaire spécifique pour les plus modestes, et seuls 22% d'entre eux disposent d'une grille de tarifs allant jusqu'à la gratuité. Dans ce cas, la participation financière est fixée par la collectivité selon le quotient familial (calculé à partir des ressources et de la composition de la famille). Gaël Le Bohec, député LREM d'Ille-et-Vilaine, a déposé le 19 février une proposition de loi, cosignée par

39 élus de la majorité, visant à généraliser une tarification progressive comportant un minimum de cinq tranches. Ce barème permettrait d'accorder la gratuité aux familles dont le revenu fiscal de référence est inférieur ou égal à 7800 euros annuels par part, ce qui correspond au seuil de pauvreté. Selon l'Insee, trois millions d'enfants sont concernés.

Absentéisme

In fine, le financement serait assuré par l'Etat. Le député prévoit que l'éventuelle perte de recettes pour les collectivités soit compensée par une augmentation de la Dotation globale de fonctionnement, principale subvention versée par l'Etat aux communes, départements et régions. Les collectivités pourraient aussi «ventiler les tarifs» des quatre autres tranches pour pallier le manque à gagner. L'élus voit dans ce texte «une réponse pragmatique à plusieurs enjeux de société». De fait, selon l'étude du Cnesco, même si la fréquentation de la cantine est globalement élevée, elle est nettement plus faible chez les élèves issus de familles défavorisées.

Sébastien Lyon, directeur de l'Unicef France, voit ce projet d'un bon œil : «Mettre à disposition des services pour les enfants les plus pauvres est un bon moyen de réduire les inégalités dues à la pauvreté. Beaucoup de ces enfants n'arrivent pas à prendre trois repas par jour. La cantine est très importante ; bien travailler sur

cet aspect influe sur d'autres choses : la santé, l'éducation, la capacité à se concentrer et donc à se construire un avenir.» L'étude

«Healthy School Meals and Educational Outcomes» («repas scolaires sains et résultats éducatifs») publiée en 2011, par les universitaires Michèle Belot et Jonathan James, atteste que les élèves, notamment les plus défavorisés, bénéficiant d'un déjeuner équilibré sont dans de meilleures conditions pour apprendre. Un impact sur les résultats scolaires a été relevé, ainsi qu'un recul de l'absentéisme d'origine médicale.

«Sociabilité»

Si les bénéfices de la cantine sont connus pour être nutritionnels, les apports sociaux sont indéniables. Valérie Adt, sociologue spécialisée sur la restauration collective et scolaire au centre Edgar-Morin : «Ce qui ressort massivement chez les élèves est l'expérience de sociabilité. En fonction de la composition d'une table, les comportements alimentaires s'adaptent. Par exemple, un adolescent m'a notifié que, chez lui, il mange halal, mais pas à la cantine. La famille est le premier environnement de socialisation alimentaire, mais la cantine joue un rôle certain, surtout à l'adolescence.»

A force de répétition, en mangeant en collectivité, les jeunes intègrent certaines normes, comme le fait de passer à table à une certaine heure ou d'accepter de goûter de nouveaux aliments. «Si on se place du côté de l'enfant, le bénéfice

pour la santé est toujours différé, alors que le bénéfice social est immédiat. Par exemple, de jeunes diabétiques m'ont confié que pour être inclus dans le groupe, ils mangeaient la même chose que leurs copains, au détriment de leur santé.»

Le facteur social aurait aussi un impact sur la présence de l'obésité chez les jeunes. *«Notre modèle alimentaire commensal [fait de manger à plusieurs, ndlr] jouerait un rôle protecteur à ce niveau. En mangeant avec d'autres, 30% de quantités supplémentaires sont consommées. Cela limite le grignotage et incite à manger de façon plus variée et structurée.»*

Pour la sociologue, même si l'accès à la cantine n'est pas qu'une question économique, puisque certains parents décident de ne pas y envoyer leurs enfants afin de préserver leurs propres normes alimentaires, le ressort financier est déterminant: *«La gratuité en Seine-Saint-Denis a fait progresser la fréquentation. Garantir l'accès à tous est ultraimportant, sinon on exclut de la table de la République une partie de la population.»*

Pour autant, le projet de gratuité pour les plus modestes divise. *«Il y a beaucoup de débats idéologiques sur la question: qui paye, paye-t-on également l'expérience sociale? Lors de la sortie de la proposition de loi, les réactions étaient très partagées. La question des impôts a notamment été évoquée. Certains adoptent des positions dures et d'autres, au contraire, s'inscrivent dans des valeurs de partage. C'est propre à la culture alimentaire française de ne pas laisser tomber ceux qui ne mangent pas»,* souligne Valérie Adt.

Au-delà du coût, certains estiment

que la gratuité totale généralisée des repas, à l'image du modèle suédois où la cantine est un service gratuit pour tous durant l'ensemble de la scolarité, provoquerait un phénomène de déresponsabilisation des parents. Selon Sébastien Lyon, cette éventualité, défendue face au ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, par le député de la France insoumise Alexis Corbière lors de l'*Émission politique* du 15 février sur France 2, est peu souhaitable: *«Dans notre situation, rendre la cantine gratuite pour tous n'aurait pas d'intérêt. En revanche, la mesure de Gaël Le Bohec serait à même de rattraper le creusement des inégalités. Il y a aussi une logique économique: rendre la cantine gratuite pour tous n'aurait pas un coût acceptable pour la société.»*

«Cinéma»

Certaines communes ont déjà instauré la gratuité pour les plus modestes, mais plusieurs ont fait marche arrière, comme Tours: depuis 2015, le CCAS (Centre communal d'action sociale) ne prend plus en charge que 80% du montant du repas pour les plus démunis, alors que 1400 enfants jouissaient auparavant de la totale gratuité. Marion Nicolay Cabanne, première adjointe et vice-présidente du CCAS: *«Les 20% restants peuvent être pris en charge, à condition d'avoir rencontré un travailleur social. Le but est de pouvoir repérer les familles qui ont des difficultés, les accompagner. Ce n'est pas notre rôle de donner des aides automatiques.»* Ce système a également permis à davantage de familles de bénéficier de la demi-gratuité. Aujourd'hui à Tours, 1800 élèves profitent d'une de ces aides. Sébastien Lyon re-

grette, lui, ce changement d'organisation: *«Prendre des mesures lisibles et simples permet de renforcer l'accessibilité. Beaucoup d'aides, impliquant de lourdes démarches administratives, ne sont pas demandées.»*

A Drancy, 6500 repas sont servis chaque jour, contre 4200 en 2007. L'exonération de frais est une aide essentielle pour Siam, 35 ans, mère de trois enfants et responsable d'une boutique de prêt-à-porter: *«Ma fille, scolarisée en CE2, en profite. Les économies faites me permettent d'inscrire mes enfants au centre de loisirs, de les emmener au cinéma.»* Pourtant, l'ancien maire et actuel député de la cinquième circonscription de Seine-Saint-Denis, Jean-Christophe Lagarde, qui avait instauré la gratuité, n'est pas favorable au vote d'une loi nationale: *«A Drancy, ça correspondait aux besoins de la population. Or, si c'est uniquement pour les plus démunis, ce n'est pas la même chose d'être au RSA à Drancy que dans la Creuse. Cette loi aggraverait le phénomène suivant: les parents touchant le smic paient tout et n'ont pas le droit aux aides.»*

Il précise: *«Je cherchais un système plus juste que le quotient familial. Sur les 4200 enfants, environ 500 pouvaient payer sans difficulté. Mais maintenir le système de paiement pour 12% des gens reviendrait plus cher que l'argent qui serait collecté.»* Sandrine, mère au foyer drancéenne, dont la fille est en CE2, estime même que *«désormais trop de monde mange à la cantine. Certains parents pourraient gérer autrement en payant le repas ou en récupérant leurs enfants à l'heure du déjeuner.»* ◆

3,30 euros

C'est le prix moyen d'un repas dans les établissements publics du second degré.

Un montant nettement inférieur au coût réel, mais non négligeable pour les plus démunis. Selon une enquête du Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco), 55 % des établissements interrogés ne proposent pas de politique tarifaire spécifique pour les plus modestes.

40 %

C'est le pourcentage de collégiens issus de familles défavorisées ne mangeant pas à la cantine,

selon une étude du Cnesco publiée en octobre. Ils ne sont que 22 % parmi les élèves favorisés et 17 % parmi les très favorisés.

7 millions

C'est le nombre d'enfants, de la maternelle au lycée, qui mangent à la cantine au moins une fois par semaine.

L'étude britannique «Healthy School Meals and Educational Outcomes», publiée en 2011 par les universitaires Michèle Belot et Jonathan James, a prouvé les bienfaits d'un déjeuner équilibré sur les résultats scolaires, ainsi qu'un recul de l'absentéisme d'origine médicale.